

Bulletin Municipal Annuel

N° 10
Février
2020



Volm'infos



**VOLMERANGE
LÈS BOULAY**

volmerangelesboulay.fr



Sommaire

MOT DU MAIRE.....	Page 1
ETAT CIVIL 2019.....	Page 2
VIE SCOLAIRE	Page 2
DÉPART DE FREDDY	Page 3
TRAVAUX EN 2019	Page 3
«DE LA NIED AU NIARI»	Page 4
CONSEIL DE FABRIQUE	Page 4
BILAN DES ACTIVITÉS DE LA MJC EN 2019	Page 5
FOOTBALL CLUB DE VOLMERANGE	Page 13
VOLMERANGE EN IMAGES	Page 16
MARCHÉ SOLIDAIRE	Page 21
DU CÔTÉ DE LA CCHPB	Page 22
AGENDA DES MANIFESTATIONS EN 2020	Page 23
GROUPE SCOLAIRE «LE PÂTURAL».....	Page 24
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Page 31
BILAN DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Page 34
BUDGET PRIMITIF 2019.....	Page 38
COMPTE ADMINISTRATIF 2019	Page 39
PAGE PRATIQUE	Page 40

Volm'infos - Février 2020 - N° 10

Directeur de la publication : Pierre ALBERT
Responsable de la rédaction : Thierry JENCZAK
Comité de rédaction et de correction :
les membres de la commission informations et
communications, les responsables et membres
des associations, la directrice et les institutrices de
l'école «Le Pâtural» et les membres du périscolaire.

Mise en page et impression :
ImprimCom'Est 57220 Boulay

Photos : les membres des associations,
du périscolaire, de l'école «Le Pâtural»,
Alain BLANCHARD, Marc GAILLET
et Thierry JENCZAK.

Retrouvez également le bulletin sur
www.volmerangelesboulay.fr



Mot du Maire

Chères Volmerangeoises,
Chers Volmerangeois,

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal, le dernier de mon premier mandat. L'objectif de ce rendez-vous annuel est de vous apporter les informations sur la vie de notre commune. Il est le fruit d'un travail collectif pour le bien commun.

Ce qui m'amène à saluer l'extraordinaire travail et mobilisation de nos associations locales et de tous les acteurs qui, chacun dans leur domaine, œuvrent pour consolider le lien social et le bien vivre à Volmerange.

Je tiens à remercier le personnel communal pour son engagement et son professionnalisme.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants du village.

Cette année sera marquée par les élections municipales, les 15 et 22 mars prochains. En cette fin de mandat, je tiens donc également à remercier le conseil municipal pour son soutien et son volontarisme tout au long de ces six années.

Que tous les acteurs contribuant à la vitalité de notre village soient ici chaleureusement et sincèrement remerciés.

Pour ce qui concerne les travaux programmés, le déploiement du très haut débit est en cours de réalisation et la mise en place des prises de raccordement dans les habitations va bientôt débuter pour les habitants qui en ont fait la demande. Pour ceux qui ne l'ont pas faite, les travaux seront réalisés par l'opérateur d'accès choisi lors de votre souscription.

La rénovation du clocher de notre église commencera quant à elle au mois d'avril, afin de garantir la sécurité de tous et éviter la détérioration de la charpente.

En 2020, les habituelles manifestations culturelles ou festives seront maintenues et je vous invite à venir nombreux y participer et soutenir ainsi les bénévoles qui participent activement au maintien du lien social dans notre commune et à l'identité de Volmerange. La qualité de notre cadre de vie reste l'affaire de tous.

Mon dernier souhait est dédié au rendez-vous démocratique qui aura lieu au mois de mars prochain. Que celui-ci voit un taux de participation le plus important possible et une campagne électorale respectueuse, tournée vers un projet d'avenir co-construit pour que notre village reste attractif.

Bien à vous.
Le maire

Etat-civil 2019

NAISSANCES

- Arya CATTEAU-LOUIS** le 7 février 2019 à Metz
Martin BORHOVEN le 29 mars 2019 à Peltre
Jade LEITNER le 29 avril 2019 à Sarreguemines
Jawad SAADI le 26 juillet 2019 à Peltre
Célya WILMEN le 31 juillet 2019 à Metz
Maxime FUSS-MEGUIN le 11 août 2019 à Peltre
Livia BURGER le 12 octobre 2019 à Peltre

Félicitations aux parents !

DECES

- Gérard HOCHARD**
le 31 janvier 2019
LEVARLET Jean-Pierre
le 17 mai 2019
BLUMBERG Karin (épouse SCHMITT)
le 8 juin 2019
FIEVEZ Alain
le 7 décembre 2019

Aux familles, nous renouvelons l'expression de notre sympathie

MARIAGES

- HOFFMANN Vincent et
MARIEMBERG Laura** le 29 juin 2019
**GOERGEN Nathalie et
VAN ASSCHE Stéphanie** le 27 juillet 2019
**HILT Jean-Marc et
FÉDICK Marie-Elisabeth** le 27 juillet 2019

Tous nos voeux de bonheur !

Vie scolaire 2019

A la fin de l'année 2019, la population de jeunes de VOLMERANGE-LES-BOULAY compte 130 enfants et adolescents dont 13 nés en 2019, 2018 et 2017 qui ne sont pas encore scolarisés.

Les autres se répartissent comme suit dans les écoles maternelles, élémentaires et établissements d'enseignement du second degré :

<i>Ecoles</i>	<i>Année 2019</i>
Ecole maternelle de VOLMERANGE	12
Ecole élémentaire de VOLMERANGE	40
Ecole élémentaire extérieure	3
Collèges	36
Lycées	26

Départ de Freddy

Après 24 années de bons et loyaux services auprès de la commune et de ses administrés, Alfred Seidel, notre ouvrier communal, communément appelé «Freddy», a souhaité faire valoir ses droits à une retraite bien méritée à compter du 1^{er} avril 2020.



Freddy a commencé à travailler à Volmerange, avec quelques missions d'agent communal. Puis il est entré définitivement au service de la municipalité en 1996 en tant qu'agent technique polyvalent à temps partiel (2/3 temps) à Volmerange et un tiers temps à Helstroff. Il a ainsi évolué jusqu'à atteindre le grade d'agent de maîtrise principal.

En plus de diverses compétences techniques indispensables à l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts, Freddy a fait preuve tout au long de son parcours au sein de la commune, de qualités humaines indéniables telles qu'amabilité, bienveillance et extrême disponibilité.

Freddy est bien plus qu'un agent technique. De part sa personnalité et sa proximité avec les administrés, toutes générations confondues, il est devenu un réel acteur social du quotidien et, au fil du temps, une figure emblématique de notre village.

L'entretien et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens, le soutien logistique aux associations locales, l'accompagnement de nos enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, les nombreux services rendus à tous, et notamment aux anciens du village, ont fait partie des nombreuses missions que Freddy a remplies tout au long de sa carrière.

Freddy, l'ensemble de la municipalité te remercie pour ton investissement auprès de tous durant toutes ces années et te souhaite une agréable et merveilleuse retraite. Profite bien des tiens et de cette nouvelle étape de ta vie !

Travaux en 2019

Les travaux de l'aire de jeux, en bordure de la Nied, ont été achevés à la fin du premier semestre 2020 par l'entreprise Terra Paysages d'Argancy. Cette infrastructure, attendue depuis longtemps, connaît un réel succès depuis sa mise en service.

L'aire est devenue un véritable lieu de rencontres intergénérationnelles pour les Volmerangeois ou autres personnes de passage.

Le site profite également aux différentes associations du village pour leurs manifestations ou activités régulières.

La municipalité souhaite vous informer de dégradations récentes volontaires, notamment des inscriptions en tout genre sur certains équipements et de déchets au sol en dépit de corbeilles installées sur le site. Les abords de l'aire de jeux sont également souillés en permanence par des déjections de chiens que les propriétaires ne se sentent pas obligés de ramasser malgré la présence de bornes d'hygiène canines sur le site et la réglementation en vigueur.



La municipalité souhaite que les auteurs de ces «infractions» prennent conscience que leurs agissements engendrent des coûts de réparation et/ou des nuisances à tous.

Espérons que ces incivilités se raréfient et viennent à disparaître par respect pour les enfants et les usagers.

En attendant, rendez-vous est donné à tous, aux beaux jours, pour profiter de ce magnifique site.

«De la Nied au Niari»

Pour nous contacter :
delaniedauniari@gmail.com



Les maraîchères de la Nied au Niari ont le moral dans les bottes...

Depuis octobre, début de la grande saison des pluies, au moins 200 000 personnes ont été déplacées au Congo-Brazzaville à la suite des pluies diluviennes ayant causé des inondations qui ont emporté des habitations, détruit des plantations et même des bâtiments scolaires.

Les maraîchères sont dépitées de voir leur travail, qui constitue également la seule source de revenus de la famille, être englouti par les eaux. Nous nous interrogeons tous sur des solutions durables à apporter face à ce désastre.

De l'avis des maraîchères, jamais leur ville n'avait connu pareille situation. Les changements climatiques en sont la cause. Face à l'ampleur du drame, les habitants sollicitent l'intervention de l'État. Les croyants appellent à la prière. Le gouvernement qui a déjà débloqué près de 400 millions F.CFA (600.000 euros) pour y faire face, a sollicité l'aide de la communauté internationale. La surface exploitée est d'environ 2 ha répartis sur différents sites.

Conseil de fabrique

La collecte annuelle effectuée par le Conseil de Fabrique, en vue de chauffer et d'entretenir l'église paroissiale, a rapporté la somme de 2286,50 €. Comme chaque année, les donateurs ont été nombreux à participer à cette quête à domicile.

Une manifestation a eu lieu en 2019 au sein de la paroisse : la soirée flamms a remporté un vif succès.

Un grand merci aux donateurs et aux bénévoles qui aident le Conseil de Fabrique à entretenir, embellir l'église et la grotte, et soutiennent activement les manifestations. Sans eux, rien ne serait possible.



▶ La prochaine soirée flamms
aura lieu le samedi 6 juin.

Bilan des activités de la MJC en 2019

La MJC de Volmerange-lès-Boulay est une association agréée d'éducation populaire affiliée à l'Union locale, l'Union départementale, la Fédération régionale et la Fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture.

Les sources de financement de la MJC pour réaliser ses différents objectifs proviennent des cotisations et participations des familles, des recettes des manifestations et des subventions de fonctionnement de la CAF, du Conseil Général de la Moselle et de la commune de Volmerange. Des financements de différents organismes sont reçus pour des projets ponctuels, notamment Scènes et Territoires en Lorraine ou des sponsors (comme ce fut encore le cas cette année d'une enseigne boulangerie pour une aide financière à l'organisation de la saison théâtrale).

En 2019, le conseil d'administration de la MJC comptait 18 élus. Il est présidé par Céline LOUIS. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour un rapide bilan des actions réalisées ou en cours de réalisation. Il fixe aussi les objectifs à venir. Il n'y a pas de salarié permanent, mais la MJC bénéficie du soutien technique de l'UDMJC.

LES ACTIVITES POUR LES ENFANTS

Ces activités sont encadrées par Juliette FOULIGNY, Anne BOUCHE et Mélanie SCHMITT. Elles sont réalisées en étroite collaboration avec la commune et l'école dans le cadre plus global de l'accueil périscolaire proposé aux parents de Volmerange. On peut distinguer :

Les accueils de loisirs des vacances
(Automne, Hiver et Printemps)
pour les enfants âgés de 3 à 10 ans
avec une inscription à la semaine

**Un accueil durant les
grandes vacances et un
séjour à la montagne**

**Les activités hors temps
scolaires avec
les intervenants de gym
et théâtre**



Atelier «Jeux de société»



Promenade du mercredi loisirs

Bilan des activités de la MJC en 2019



Sous le soleil de février



Moment rare de neige en janvier



Fonctionnement des bacs à compost

► Accueil de loisirs, vacances d'hiver, du 13 au 17 février 2019 : «Le réchauffement climatique...»

25 enfants ont profité d'une semaine ludique sur le réchauffement climatique. Une exposition a été réalisée avec une création de maquette sur la banquise, d'affiches, de documentations et de chansons.



Exposition sur le thème du réchauffement climatique

Bilan des activités de la MJC en 2019



► Accueil de loisirs, vacances de printemps, du 8 au 12 avril 2019 : «Le monde magique de Harry Potter...»

37 enfants ont été immergés dans le monde de Harry Potter en devenant magiciens. Choisis par le «Choixpeau Magique», les enfants se sont retrouvés dans les différentes maisons de l'école de magie de Poudlard.

► Accueil de loisirs, vacances d'été, du 8 au 26 juillet 2019 : «Deviens éco-citoyen...»

58 enfants ont participé à l'accueil sous le thème de la Nature. Plusieurs ateliers ont été proposés : rallye photo, course d'orientation, pyrogravure, modelage, création de mobilier, création d'une cabane, land art, exploration et observation de la faune et la flore, sensibilisation des enfants sur l'utilité des insectes.



Construction d'une cabane

Bilan des activités de la MJC en 2019



Recherche d'insectes



Spectacle «La conférence scientifique»



Construction du tipi



Atelier pyrogravure



Atelier plantation



Recherche d'animaux à observer

Bilan des activités de la MJC en 2019

► Séjour d'une semaine à la montagne, du 15 au 20 juillet 2019

36 enfants des communes de Volmerange et Condé-Northen ont participé au séjour à Lanslebourg Val Cenis. Au programme : randonnée et nuit au refuge, escalade, via ferrata, luge d'été mais aussi des excursions (visite d'une fromagerie) pour apprécier toutes les richesses de la Savoie. Un séjour avant tout convivial, plein de découvertes et d'apprentissages.



► Accueil de loisirs, vacances d'automne du 23 au 27 octobre 2019 : «La renaissance»

25 enfants ont participé à la réalisation d'une fresque, découverte des inventions, balade automnale en forêt et ateliers au château de Freistroff.



Halloween au château de Freistroff

Bilan des activités de la MJC en 2019

Gym enfants avec Géraldine GAMMELLA

Gym pour 13 enfants âgés de 6 à 10 ans les jeudis.



Activité gym au périscolaire



Activité chorale au périscolaire

Atelier théâtre Ados : Nathalie ZANINI

Une dizaine de pré-adolescents se retrouve les mercredis pour apprendre les différentes techniques du jeu théâtral en vue d'une représentation en juin 2020.



Théâtre durant les activités périscolaires organisées par la Mairie



Représentation de l'atelier théâtre en juin 2019 par la MJC

LA MJC PARTICIPE AU FINANCEMENT DE CHAQUE SPECTACLE «JEUNE PUBLIC» EN MILIEU SCOLAIRE.

LES ANIMATIONS FESTIVES

Fête de la rivière le 6 juillet 2019

Le parcours a retrouvé cette année les berges de la rivière de Volmerange à Brecklange. Le principe est resté le même : un parcours agrémenté de sept arrêts pour déguster des produits et des vins du terroir. La partie artistique a été assurée par Les Salopettes acoustiques et la compagnie Le Courcikoui avec «Chemin», spectacle acrobatique. Enfin, le repas chaud a été servi au milieu du village avec le trio musical Les Intempor'elles. Merci au Syndicat des Arboriculteurs de nous avoir prêté un de leur alambic installé pour l'occasion sur la place du village afin de servir la potée lorraine.

Bilan des activités de la MJC en 2019



Fête de la rivière : spectacle acrobatique par la compagnie «Courcikoui»



Partie artistique assurée par «Les salopettes acoustiques»



Potée lorraine

► Fête patronale

Repas dansant les 2 et 3 novembre. Les traditionnelles moules-frites et les huîtres ont encore été très appréciées avec une animation assurée par DJ F-EST Animation. Grande nouveauté cette année : la ludothèque de Falck est intervenue le dimanche après-midi pendant 2h. Enfants et adultes ont pu gratuitement profiter des jeux et conseils de Murielle SEIDEL. Ce moment convivial et très agréable s'est achevé autour d'un apéritif offert.

► Saison théâtrale

Nous avons accueilli cinq troupes de théâtre en 2019 pour un peu plus de 450 spectateurs. Au programme :

«**Malade !!!**», par la Compagnie Coup de Théâtre de Vrémy

«**La vérité**», par la Cie La Chimère de Montigny-lès-Metz

«**Savoureuses rencontres**», par la compagnie Ter de l'Art de Thionville

«**Dany des rues se met au show**», avec le musicien Daniel HESSE de Metz

«**Nature et dépassement**», par la compagnie Autre Scène de Nancy



Bilan des activités de la MJC en 2019

► Participation au Festival de Contes du Pays de nied

Dans le cadre du XXVI^e Festival de Contes et Légendes en Pays de Nied «De Bouches à Oreilles», organisé par le Comité du Pays de Nied, un spectacle a eu lieu à la salle polyvalente, en partenariat avec la MJC : «Les temps qui courent», par Bernadète BIDAUE.

► La chasse aux œufs

Pour la seconde année, le club ados s'est beaucoup investi dans la préparation et l'animation de la chasse aux œufs du lundi 22 avril 2019. Cet événement gratuit est ouvert à tous les enfants du village. Un stand maquillage payant a permis aux ados de financer leur sortie de fin d'année au parc Walygator.



Chasse aux œufs

► Les activités

Gymnastique volontaire

Les cours de gymnastique volontaire et de Pilates sont assurés les jeudis de 17 h 15 à 19 h 15 par Géraldine GAMMELLA. Nous sommes associés à la MJC de Condé-Northen pour cette activité. Les cours ont lieu à la salle polyvalente de Volmerange.

Cours de guitare

Dominique BRIGLIO propose des cours individuels de guitare destinés aux jeunes de 7 à 77 ans ! Il vous accueille les lundis, mardis et vendredis dès le milieu d'après-midi jusque tard dans la soirée, suivant vos disponibilités.

Club ados

Depuis octobre 2019, un club ados a ouvert ses portes. Il propose aux adolescents de se réunir pour des activités diverses : jeux de société, jeux sportifs, confection de repas ou pâtisseries, organisation de projets et recherche de financements pour les réaliser. Ce club réunit une dizaine d'adolescents entre 11 et 18 ans.

Emilie LECOINTRE l'anime tous les vendredis soirs au périscolaire de 19 h à 21 h.

Cours de yoga

Des cours de yoga, plus précisément de Hathayoga, ont lieu les lundis soirs, de 19 h à 20 h 15, à la salle polyvalente. Ils sont encadrés par Michèle THIRY.

CONTACT

Céline LOUIS : celine.vecrigner@gmail.com

Juliette FOULIGNY : juliette.fouligny7@orange.fr



Football club de Volmerange

Président du club : Claude DESVIGNES



L'équipe U9, entraînée par Nasser BENSOUILLAH, fournit des prestations plus que correctes lors de ses différents plateaux.



Nos U7 défendent avec ferveur les couleurs du Club. Ils sont entraînés par Philippe JOHNNY, Ali BOUKCHING et Lydie MOUNIER.



L'équipe U11, jadis U9, toujours suivie et entraînée par Christel BENTZ et Michael TUPINIER, obtient de très bons résultats avec un effectif composé essentiellement de joueurs de première année.



L'équipe U13, en jumelage avec Courcelles-Chaussy et entraînée par Huertas RAMON, fait son bonhomme de chemin avec des résultats ne reflétant pas toujours la physionomie du match. Cinq volmerangeois évoluent dans cette équipe.

La création de l'équipe U18 est le résultat d'un énorme travail mené par Fabrice PIANT, plusieurs joueurs en U18 et le Président du Club.



Football club de Volmerange



L'équipe B est entraînée par Sébastien PRADELOCK. Elle compte actuellement 5 victoires et 4 défaites. Elle possède la 2ème meilleure défense de son groupe. Elle est loin des objectifs fixés par le club, mais elle peut encore espérer la montée.



L'équipe A, entraînée par Julien BEURTON, a réalisé une avant-saison remarquable avec de très larges victoires, mais a abordé plus difficilement son début de saison.



Victoire du FCV 1-0 contre le FC METZ



Coup d'envoi par Justine LEROND et Adrien WAGNER

Notons l'exploit de Volmerange contre le FC Metz en Coupe de France (1-0) avec un coup d'envoi donné par Justine LEROND (championne d'Europe de foot féminin) et Adrien WAGNER (champion de Volmerange), devant un public venu nombreux.

C'est la victoire d'un groupe, d'un village, mais également le fruit du travail de Julien BEURTON au travers des années passées à la tête de cette équipe. Il a été remplacé par Fayçal ADNANE, ancien joueur de National formé à Mulhouse.



Football club de Volmerange

Le mot du président

Le départ de Julien BEURTON clôture un long chapitre pour notre club. Il aura tout fait : pose de fenêtre, ménage, maçonnerie, livraison, etc.... Nous lui souhaitons la meilleure des réussites dans son nouveau club.

L'école de foot reste une de nos priorités. Elle compte aujourd'hui 31 jeunes footballeurs, dont 5 filles, sur des catégories différentes issues de Volmerange. Nous réalisons des manifestations diverses pour récompenser les enfants, comme le loto et l'arbre de Noël suivi d'un bon goûter.



Nous nous devons de prévoir l'avenir du FCV et cela passe par la formation de jeunes joueurs(euses), arbitres, délégués, bénévoles.

Aujourd'hui, nous fonctionnons en plusieurs cellules avec :

■ **l'école de foot** dirigée et gérée par Fabrice PIANT pour l'administratif.

■ **la section foot loisirs** dirigée et gérée par le Comité. L'aspect sportif revient à Fayçal ADNANE, coach principal.



***Création d'une équipe de vétérans
(entraînement tous les vendredis à 19h)***



L'Electro Expérience, une grande première en 2019 pour le club d'avoir organisé une telle manifestation avec, au final, un réel succès.

Syndicat arboricole de Volmerange

L'atelier de jus de pomme

Il n'a ouvert ses portes que durant 11 demi-journées en octobre 2019. Rappelons qu'en 2018, 28 journées entières étaient consacrées à l'élaboration du jus de pomme. Seuls 56 membres se sont inscrits (314 en 2018) et à peine 4 180 litres ont été produits (près de 50 000 litres en 2018). Evidemment, les recettes ne s'élèvent qu'à 3 213 € (contre 40 028 € en 2018).



Les vendanges

moins du quart de 2018/2019 et bien moins que la «petite» saison 2017/2018 avec ses 780 litres d'alcool pur produit. La recette brute de cette activité s'élève à seulement 2 190 €, à comparer aux 11 778 € de la saison dernière !

La vigne

Reprise d'activité, sous la houlette de Patrick TUTIN qui se sent bien seul pour entretenir les vignes sur la côte St Jacques. Heureusement, ce n'était pas le cas le jour des vendanges ! Là, les vendangeurs, plutôt les vendangeuses, lui ont prêté main forte. Grâce à d'importants travaux de réhabilitation après plusieurs années d'abandon, la production de ce nectar a été de 80 litres de blanc (Auxerrois) et 100 litres de rouge (Pinot Noir).

Les investissements, les travaux et l'entretien

Il était urgent d'investir quelques 1 400 € pour les peintures de la distillerie, pour la remise en état des alambics (2 618 €) et pour l'achat d'un ordinateur afin de gérer les déclarations (260 €).

Pour l'atelier de jus de pomme, qui prend de l'âge lui aussi, 4 900 € ont été nécessaires pour assurer son bon fonctionnement. Enfin, l'aménagement d'un local «réserve» avec petite terrasse a coûté 12 650 € et a été réalisé par l'entreprise

Stéphane JACOB de Volmerange.

Certaines années sont plus difficiles que les autres, mais la trésorerie du Syndicat le permet. Le déficit de quelques 16 000 € de cette année peu productive n'a rien d'inquiétant, compte tenu de la bonne trésorerie de l'association.



Agrandissement du local



La récolte de fruits de l'année 2019 a été la plus faible que le Syndicat ait connue depuis sa création le 15 avril 1993.

La distillerie

A fonctionné à partir du 9 octobre 2019, mais seuls 70 membres ont établi une déclaration (390 en 2018). 4 retardataires ont distillé en janvier 2020. La saison s'est terminée le 18 janvier 2020 (le 28 avril en 2018). Les quantités de fruits utilisés ont été également moindres: 14 120 litres sont passés par les alambics (près de 90 000 la saison passée). Cette année, ont été distillées majoritairement des poires (6 110 litres) et des mirabelles (5 810 litres) et... 50 litres de cidre ont été produits !

Ainsi, la production d'alcool pur s'est limitée à 440 litres,

PARTICIPER AU SYNDICAT

Atelier de jus de pomme

Appelez le 07 82 59 02 77, de préférence 10 jours avant la date à laquelle vous souhaitez venir, en précisant à Raymond KLAIVINS la masse de pomme à transformer, au plus juste, pour faciliter le fonctionnement de l'atelier ;

Distillerie

Présentez-vous aux permanences d'inscription programmées à partir de début octobre à l'ancienne école, de 13h30 à 15h30 le samedi, munis des informations utiles. Dorénavant, les membres qui ne savent pas distiller seuls peuvent avoir recours à l'aide de Robert MANTELET. Ils devront le signaler à l'inscription et l'indemniser de 5 € par tranche de 100 litres ;

Vigne

Amateurs de vignoble, faites-vous connaître... auprès de Patrick ou Gérard.

Cotisations : Le nombre de cotisations s'élève à 130 (56 pour le jus de pomme et 74 pour la distillerie), soit une recette nette de 780 €.

Volmerange en images

*l'arbre de Noël
décembre 2019*



Volmerange en images



Volmerange en images

chasse aux œufs



Volmerange en images



repas des aînés



repas des aînés



accès citerne

mise en conformité de cet accès, faite en régie et par Sébastien NEVEU



fleurissement



Marché solidaire

La commune de Volmerange avait initié en novembre 2016 la création d'un marché solidaire pour soutenir les producteurs locaux, en promouvant leurs savoir-faire et nos territoires, en permettant la rencontre entre consommateurs et producteurs dans le cadre de circuits courts.

A ce jour, le Syndicat des Arboriculteurs de la commune avec Yves et Valérie JONQUARD, en partenariat avec la mairie et l'entreprise solidaire «LA RUCHE QUI DIT OUI !» organisent une distribution des produits locaux **tous les quinze jours, le mardi de 18 h à 19 h à la salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay**, en alternant une distribution avec l'ensemble des producteurs et une distribution avec cinq producteurs (viandes, légumes, pains et laitages).



Agenda des futures distributions :
25 février, 10 mars, 24 mars,
7 avril, 21 avril, ...

Petit rappel sur le principe d'inscription et de distribution

les consommateurs, après s'être inscrits, sans engagement à la clé, sur le site de

«LA RUCHE QUI DIT OUI !»
 (www.laruchequiditoui.fr),
 «Ruche de Volmerange-lès-Boulay»,

commandent et paient en ligne les produits souhaités 8 jours avant la distribution. Les produits sont récupérés auprès des producteurs et du responsable de la ruche le jour de la distribution.



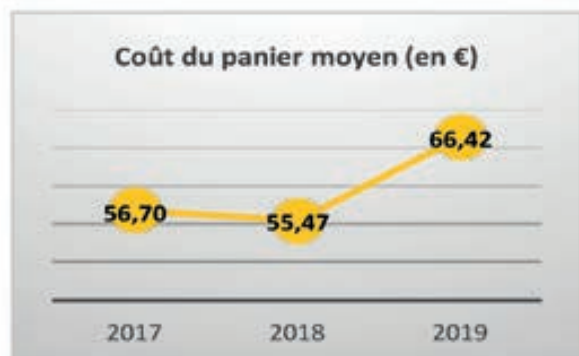
Les organisateurs, Valérie et Yves JONQUARD



Francis PIERRON, le co-organisateur

Quelques chiffres de l'an passé :

nombre de membres potentiels :	647	883	985
volume de ventes (en €)	55487,10	69567,44	56999,59
coût du panier moyen (en €)	56,70	55,47	66,42
nombre moyen de client par distri.	49	42	38



Du côté de la CCHPB



L'année 2019 a été l'occasion de mettre en œuvre de nombreux chantiers dans la CCHPB et certains concernent la commune de Volmerange

La rénovation de la cuisine centrale communautaire

L'été dernier, 10 entreprises ont participé aux travaux de rénovation. L'objectif principal était d'adapter les locaux aux nombreuses livraisons à effectuer sur 15 sites des 37 communes, dont Volmerange.



En effet, la cuisine centrale livre les déjeuners du périscolaire tous les jours de la semaine, du centre aéré pendant les vacances scolaires, ainsi que les repas pour des personnes âgées du village.

Les locaux ont été mis aux normes et agrandis pour permettre notamment le stockage des véhicules et thermoports utilisés pour le transport des aliments. Pour finir, des équipements importants de la cuisine ont été remplacés.

Le déploiement de la fibre optique

L'ouverture à la commercialisation du réseau est toujours prévue au 1^{er} semestre 2020 pour les 26 communes du Boulageois, dont Volmerange.

Tous les particuliers souhaitant bénéficier de la fibre seront raccordés au réseau public. Pour ce raccordement il existe 2 possibilités :

Le pré-raccordement

vous vous êtes inscrit lors de la réunion publique de juin auprès de Moselle Fibre. Sauf impossibilité technique, les entreprises chargées des travaux vous contacteront prochainement et effectueront le raccordement avant la commercialisation. Ces travaux devraient avoir lieu à la fin du premier trimestre 2020.

Important : la prise de rendez-vous sera effectuée par une centrale d'appel basée dans le 54 avec un numéro commençant par 03. En cas d'absence, ils doivent laisser un message aux inscrits pour qu'ils puissent les recontacter.

Afin d'éviter toute démarche commerciale malhonnête, nous vous informons que le technicien chargé des raccordements sera toujours seul, et ne viendra jamais en-dehors de l'horaire fixé avec chacun d'entre vous. Prudence donc avec des personnes qui se présenteraient quelques jours avant le rendez-vous prétextant un emploi du temps modifié et vous proposant le raccordement, ... ou des personnes venant en groupe.

Le raccordement via l'opérateur internet

si vous avez manqué l'inscription au pré-raccordement, cela ne pose aucun problème. Il vous suffira de contacter le fournisseur d'accès Internet de votre choix présent à l'ouverture du réseau. Celui-ci effectuera simultanément le raccordement de votre habitation et l'installation de la box.

Quelle que soit votre situation, ces opérations de raccordement sont gratuites pour tous les abonnés fibre optique, Moselle Fibre prenant en charge le coût du raccordement.

Agenda des manifestations en 2020

14 mars	Soirée théâtrale organisée par la MJC, salle polyvalente
28 mars	Soirée théâtrale organisée par la MJC, salle polyvalente
13 avril	Chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de VOLMERANGE, organisée par la MJC, complexe école-salle polyvalente
23 mai	Concert de l'Ecole de Musique et de Danse de la CCHPB, salle polyvalente
6 juin	Soirée flamms organisée par le Conseil de Fabrique, salle polyvalente
12 et 13 juin	Fête de l'école «Le Pâtural» et du périscolaire, salle polyvalente
27 et 28 juin	Représentations de l'atelier Théâtre ados de VOLMERANGE, salle polyvalente
4 juillet	Fête de la Rivière organisée par la MJC, salle polyvalente et alentours
juin / juillet date à préciser	Brocante organisée par la Confrérie de la Boule, en face de la distillerie
10 octobre	Soirée couscous organisée par le Football Club de VOLMERANGE, salle polyvalente
24 et 25 octobre	Fête Patronale organisée par la MJC, salle polyvalente
15 novembre	Bourse aux vêtements, jouets, ... organisée par la Confrérie de la Boule, salle polyvalente
28 novembre	Loto organisé par le Football Club de VOLMERANGE, salle polyvalente
12 décembre	Arbre de Noël des enfants organisé par la Commune, salle polyvalente
19 décembre	Arbre de Noël du Football Club de VOLMERANGE, salle polyvalente



15 MARS
1^{er} tour



22 MARS
2^e tour

Groupe scolaire «Le Pâtural»



Classe de CE2 / CM1



Classe de GS / CP



Classe de PS / MS



Classe de CM1 / CM2

A la rentrée de septembre 2019 l'école «Le Pâtural» comptait 101 enfants

Classe de M ^{me} MARCHAL, PS/MS	21 enfants
Classe de M ^{me} RENARD, GS/CP	22 enfants
Classe de M ^{mes} DUHAL, WEBER et BUDANO CP/CE1	22 enfants
Classe de M ^{me} LOSSON, CE2/CM1	17 enfants
Classe de M ^{mes} GETTE et WEBER, CM1/CM2	19 enfants

Les parents d'élèves élus au Conseil d'Ecole sont :

Julien BRETNACHER, Julien KERVIZIC, Céline LOUIS, Christelle ALBERT, Laëtitia HUSSON, Fanny CAILLET et Violaine Busetto.

Ils ont organisé une vente de fleurs de Noël au profit de la coopérative scolaire et une soirée carnaval.

La fête scolaire débutera le vendredi 12 juin après-midi avec les chants et danses de tous les enfants. Une soirée barbecue clôturera cette manifestation.

La municipalité de VOLMERANGE alloue la somme de 3 000 € à l'école pour le matériel périssable ou non. La commune participe également aux frais engagés lors des voyages scolaires à hauteur de 12 € par enfant.

Groupe scolaire «Le Pâtural»



Classe de CP / CE1

ACTIVITES DE L'ANNEE 2019 et PROJETS 2020

L'école a pris part à
de nombreuses activités

Participation au concours «Le cadre de
vie idéal» organisé par le CAUE 57 en
mai 2019.

Les enfants du CP au CM2 ont construit
collectivement une maquette en éco-
matériaux en imaginant un quartier
idéal dans leur village. Les classes de
M^{mes} GETTE, WEBER et LOSSON ont
gagné le 3^{ème} prix pour leur maquette
«Idéal Vallée» et se sont vus remettre un
chèque de 200 € pour leur coopérative
scolaire lors d'une cérémonie à l'École
Supérieure du Professorat et de
l'Education à Montigny les Metz.



Préparation au concours du C.A.U.E.



Maquette primée au concours du C.A.U.E.

Groupe scolaire «Le Pâtural»



L'école de musique et de danse de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois dans le jardin pédagogique



Présentation en septembre 2019, pour les enfants de la PS au CM2, des trois familles d'instruments par les professeurs de l'école de musique de Boulay dans le jardin pédagogique.

Participation au «Festival des solidarités» le 23 novembre 2019 à Volmerange.

Les enfants de CP/CE1 ont présenté un diaporama dans lequel ils ont décrit leur cadre de vie idéal, c'est-à-dire leur école. Les CE2, CM1 et CM2 ont, quant à eux, valorisé leur maquette «Idéal Vallée» en exposant tout le cheminement de construction de cette maquette.



Festival des solidarités

Festival des solidarités : présentation de la maquette

Spectacle à Volmerange dans le cadre du Festival de contes et légendes en Pays de Nied «Les mystères du sphinx» par Elisabeth et Gilles MALGONNE pour les élèves du CP au CM2 et «Le secret des arbres» d'Elisabeth MALGONNE pour les classes de M^{mes} MARCHAL et RENARD.



Festival de contes et légendes en Pays de Nied

Groupe scolaire «Le Pâtural»



Spectacle scolaire de Noël «Mange ta soupe» de Michel GALARET et financé par la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour les enfants du CP au CM2.

Festival de contes et légendes en Pays de Nied



Spectacle «Mange ta soupe»

Poursuite du projet sur le gaspillage alimentaire et fonctionnement de nos deux bacs à compost. Les classes de M^{mes} GETTE, WEBER et LOSSON ont été primées au concours organisé par le SYDEME «Ma cantine sans gaspi» en recevant le premier prix avec un chèque de 500 € pour la coopérative scolaire.



Cantine scolaire

Groupe scolaire «Le Pâtural»



Projet «Ma cantine sans gaspi»



La dictée d'Ela

Ecriture d'un album de jeunesse intitulé «Les aventures de Gaspard, Ricoco et Pile Poil» avec trois classes de la circonscription de Boulay. Dans cet album, la classe de Mmes DUHAL / WEBER a écrit, le conte «Pile Poil, le dragon en cage» avec l'aide de l'auteure Marie ZIMMER et de l'illustratrice Claire PELLOZZATO.



Ce livre a été édité et vendu lors du salon «Boulay Bouqu'in de Boulay» en juin 2019. Il peut être commandé sur internet au prix de 5 €.

Depuis quelques années déjà, les élèves des classes de CM1-CM2 participent à la dictée d'ELA en ouverture de la campagne «Mets tes baskets et bats la maladie». Cette fois encore, c'est notre ancien instituteur et maire honoraire, M. Gérard VECRIGNER qui a prêté sa voix pour la lecture du texte «La trouille» de Nicolas MATHIEU – Prix Goncourt 2018 - et les élèves s'y sont attelés avec la plus grande concentration. La collecte a permis le versement de 490 € à l'association.



Intervention de l'illustratrice Claire PELLOZZATO

Groupe scolaire «Le Pâtural»



Concours civique sur le vote

Crédit photo www.dmp-studio.fr

Les classes de M^{mes} GETTE et LOSSON ont participé au comité «Jeunes lecteurs» dans le cadre du salon «Boulay Bouq'in». Les élèves ont joué le rôle d'éditeur pour trois manuscrits.

Participation au concours organisé par l'Union Nationale des Combattants de Moselle proposant une réflexion civique sur le droit de vote, son évolution et sa place dans la société actuelle. Les classes de CE2/CM1/CM2 ont reçu le prix de l'originalité avec leur adaptation chantée de l'hymne national transformé pour l'occasion en un appel au devoir de vote.

PROJETS SCOLAIRES 2020

- ➡ Le Président de l'Union Nationale des Combattants de Vigy a proposé un voyage mémoriel à Verdun pour tous les enfants de CM2 le vendredi 29 mai ;
- ➡ Rencontre USEP «Chante et danse» le mardi 19 mai à la salle polyvalente de VOLMERANGE pour toute l'école ;
- ➡ Rencontre à SCHMELZ avec nos correspondants allemands le jeudi 30 avril pour les élèves de CM2. Nous accueillerons à notre tour, les allemands le 18 juin à Volmerange.



Rencontre USEP «Chante et Danse»



Accueil des correspondants allemands



Rencontre USEP «Chante et Danse»

Groupe scolaire «Le Pâtural»

LE PERMIS PIETON



Intervention de la gendarmerie de Boulay

JOUR DE CLASSE



PS/MS et CP/CE1

LE JARDIN PEDAGOGIQUE

Jardin partagé lors
des vacances estivales

Le jardin pédagogique de l'école sera mis à la disposition des familles durant les mois de juillet et août 2020. Parents et enfants entretiendront le jardin et récolteront les légumes et fruits de nos 6 bandes potagères. Un grand merci aux familles pour leur travail collaboratif.



La classe de GS/CP



Les PS/MS dans leur bande potagère



Les CM

Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni à 3 reprises en 2019.

Ci-après, sont relatées les principales décisions prises au cours de ces séances.

FINANCES

Le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le compte administratif 2018, document en tout point conforme au compte de gestion établi par M^{me} le Receveur Municipal. Le compte administratif 2018 est présenté chapitre par chapitre en section de fonctionnement et opération par opération en section d'investissement sous la présidence de M. Jean-Claude BRETNACHER, 1^{er} adjoint. M. Pierre ALBERT s'est retiré lors du vote.

La section de fonctionnement présente un excédent de 76 443,70 € et un déficit en section d'investissement de 31 667,90 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter la somme de 64 298,70 € au compte 1068 en section d'investissement du budget primitif 2019 ;

- **d'adopter** le budget primitif 2019 présenté par le Maire qui s'équilibre à 515 898,80 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 228 567,90 € en recettes et dépenses d'investissement ;

- **de maintenir** les taux des taxes pour 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,96 % ;
- Taxe foncier bâti : 13,85 % ;
- Taxe foncier non bâti : 47,92 % ;

- **d'accorder** l'indemnité de conseil à 100 % à M. Marc DAVIZIAC, comptable du Trésor ;

- **de solliciter** le renouvellement de la ligne de trésorerie de 41 000 € auprès du Crédit Agricole de Lorraine. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y afférent ;

- **d'abonder** les comptes suivants :

- compte 65888 (fonctionnement dépenses) : + 2 000 € ;
- compte 7035 (fonctionnement recettes) : + 2 000 € ;

- **d'effectuer** le transfert suivant :

- compte 2188 opération 15 (investissement dépense) : + 1 000 € ;
- compte 2138 opération 42 (investissement dépense) : - 1 000 € ;

- **d'accepter** le remboursement des factures EDF par le syndicat des arboriculteurs pour la consommation électrique de l'atelier de jus de pomme et de la distillerie ;

- **d'admettre** en non valeur la somme de 696,96 € correspondant à des frais d'accueil périscolaire de 2012 à 2017.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- **AFAEI** (brioches de l'amitié) : 60 € ;
- **Football Club de Volmerange lès Boulay** : 2 500 € ;
- **Ligue contre le cancer** : 30 € ;
- **MJC de Volmerange lès Boulay** : 1 000 € ;
- **MJC de Volmerange lès Boulay** : 350 € (animation repas des aînés) ;
250 € (chocolats pour la chasse aux œufs de Pâques) et 1 000 € (spectacle pour la fête de Noël des enfants) ;
- **Syndicat des arboriculteurs** : 450 €.

Délibérations du Conseil Municipal

TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide :

- **de ne pas facturer** à l'AFR de Volmerange lès Boulay les travaux de débroussaillage effectués par la CUMA DU MILLENIUM car l'AFR a participé à des travaux de curage de fossés appartenant à la commune ;
- **d'accepter** la participation financière de 12 650 € du Syndicat des Arboriculteurs pour les travaux d'extension de la réserve de l'atelier de jus de pomme ;
- **de réaliser** des travaux à l'atelier de jus de pomme et de les confier à l'entreprise PLATRERIE STEPHANE JACOB pour un montant de 15 180 € TTC.

INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la C.C.H.P.B. telle qu'elle a été votée par la Conseil Communautaire en dates du 10 décembre 2018 et du 26 septembre 2019.

PERSONNEL

*Le Conseil Municipal décide **de créer** à compter du 1^{er} octobre 2019, un poste d'adjoint d'animation territorial à raison de 35h par semaine en remplacement d'un poste d'adjoint technique.*

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau régime indemnitaire a été instauré dans la fonction publique d'Etat par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, modifié par le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 et complété par l'arrêté du 27 août 2015 et qu'il est transposable à la fonction publique territoriale. Ce régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et il est appelé à remplacer le régime indemnitaire existant au fur et à mesure que les corps d'Etat, servant de référence, bénéficieront de ce nouveau régime.

Le RIFSEEP comporte deux parts :

- IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose d'une part sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur une prise en compte de l'expérience professionnelle. Elle est versée mensuellement. Divers groupes catégoriels doivent être institués au sein desquels des critères professionnels doivent être retenus selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis. Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel.

- CIA : Complément Indemnitaire Annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, est versé le cas échéant à l'issue de l'entretien professionnel de fin d'année. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- connaissance professionnelle ;
- manière de servir ;
- présence.

Ce projet sera au préalable soumis à l'avis du Comité Technique de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois puis validé par le Conseil Municipal.

IMMOBILIER

Le Conseil Municipal décide :

- **d'augmenter** à compter du 1^{er} janvier 2019, le montant des loyers communaux de + 1,57 % conformément à l'augmentation de l'indice de référence des loyers ;

Délibérations du Conseil Municipal

- **de louer** à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 9 ans les parcelles cadastrées :
 - section 6 n°77 (en partie) de 1ha 50a 00ca en GRASS et section 11 n°87 de 0ha 33a 84ca en NEE à l'EARL LES LISERONS à raison de 3 quintaux l'hectare ;
 - section 6 n°28B de 2ha 66a 29ca en GRASS à M. Marcel SCHMITT à raison de 3 quintaux l'hectare ;
 - section 6 n°28C de 2ha 72a 50ca en GRASS et section 4 n°1 de 2ha 39a 41ca sous les Vignes à M. Pierre ALBERT à raison de 3 quintaux l'hectare ;
- **de participer** aux frais d'hébergement du nouveau prêtre à compter du 1^{er} septembre 2019 conformément aux modalités fixées par convention en date du 6 avril 2009 avec l'ensemble des communes de la Communauté de Paroisses des deux Nied. Le logement est situé 31 rue principale à Loutremange (annexe de la commune de Condé-Northen). Le loyer mensuel est fixé à 390 € et sera proratisé au nombre d'habitants de la Communauté de Paroisses des deux Nied. La commune de Condé-Northen se chargera d'établir pour chaque commune, sa participation financière ;
- **d'émettre** un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée section 01 n°414 rue de la Fontaine de 00ha 00a 94ca au prix de 1 410,00 €, au profit de M^{me} Marguerite TUTIN ;
- **d'augmenter** à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant des loyers communaux de + 1,20 % conformément à l'augmentation de l'indice de référence des loyers.

ACCUEIL PERISCOLAIRE et ECOLE

Le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter** les devis des intervenants pour les activités suivantes :

- atelier éveil corporel : 30 € de l'heure. La cotisation annuelle d'adhésion est fixée à 100 € ;
- atelier théâtre : 48 € de l'heure ;
- atelier écriture : 50 € de l'heure ;
- atelier poterie : 45 € de l'heure.

Les frais kilométriques ainsi que les frais d'achat de produits sont en sus. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions d'animation ;

- **de fixer** les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2018/2019 (*voir BILAN DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE 2017/2018*) ;
- **d'approuver** le règlement intérieur pour l'accueil périscolaire (*voir REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE*).

DIVERS

Le Conseil Municipal décide **de reconduire** le balayage des rues pour 2020 auprès de société SUEZ, selon les conditions suivantes :

- Balayage de la zone 1 (à réaliser tous les 2 mois) ;
- Forfait balayage : 155 € par passage ;
- Forfait traitement (TGAP incluse) : 182 € par passage- TOTAL HT = 337 € ;
- Balayage de la zone 2 (à réaliser tous les 4 mois) ;
- Forfait balayage : 270 € par passage ;
- Forfait traitement (TGAP incluse) : 176 € par passage – TOTAL HT = 446 €.

Le maire procède à la présentation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui a été élaboré par la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois. Ce rapport est mis à disposition du public.

Bilan de fonctionnement scolaire et périscolaire

Le montant total des frais de fonctionnement de l'école et du périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à 237 021 € et se décompose comme suit :

ECOLE MATERNELLE

Total des frais : 67 776 € dont charges de personnel communal : 51 144 €.

Prix de revient par enfant (41 inscrits) : 1 653,07 €.

ECOLE ELEMENTAIRE

Total des frais : 23 275 € dont charges de personnel communal: 7 697 €.

Prix de revient par enfant (60 inscrits) : 387,92 €.

PERISCOLAIRE

Total des dépenses : 145 970 € dont charges de personnel : 91 149 € ;
Nombre d'heures de présence des enfants : 20 621 h.

Recettes :

Participation des familles : 53 062 € ;
Participation de la CAF : 39 183 € ;
Participation des communes : 53 725 €.

A charge des communes : 2,6054 € de l'heure.

Ces frais sont répartis au prorata des heures de présence des enfants par commune.

BILAN DES PARTICIPATIONS PAR COMMUNE

Frais de fonctionnement 2018/2019 et avance frais de fonctionnement école maternelle 2019/2020 (*pour CHARLEVILLE et HINCKANGE*) :

commune de CHARLEVILLE SOUS BOIS :	34 200 €
commune de HINCKANGE :	27 791,62 €
commune de DENTING :	1 653,07€
commune de GUINKIRCHEN :	1 653,07 €
commune de HELSTROFF (SIVOS DES SAULES) :	1 163,76 €
commune de MOMERSTROFF :	2 428,91 €
commune de BOULAY :	2 040,99 €
commune de NIEDERVISSE :	2 040,99 €
commune de VOLMERANGE-LES-BOULAY :	71 803,59 €



Règlement intérieur du périscolaire

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants le matin avant la classe, à midi, le soir après l'école, le mercredi après la classe (si les demandes sont suffisantes) ;
- Développer les loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié (BEATEP/BAFD/BAFA) et répondant au Projet Educatif Territorial ;
- Participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants ;
- Permettre l'épanouissement et le développement harmonieux de chaque enfant sur le plan physique, psychologique, affectif et intellectuel.

FONCTIONNEMENT

- L'accueil ainsi que les repas sont organisés dans les locaux du périscolaire, au sein de l'enceinte scolaire ;
- L'accueil périscolaire est ouvert les jours de classe et les mercredis après-midi ;
- Des accueils de loisirs sont également proposés pendant les vacances scolaires (sauf à NOEL) et feront l'objet d'une information spécifique ;
- Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2019/2020 ont été fixés par le Conseil Municipal en fonction du quotient familial calculé au vu de l'avis d'imposition ;
- Le tarif appliqué concerne les plages horaires suivantes : de 7h00 à 7h30 (1/2h), de 7h30 à 8h20 (1h), de 12h00 à 13h20 (1h), de 15h15 à 16h00, de 16h00 à 16h30 (1/2h-goûter), de 16h30 à 17h30 (1h-activités) et de 17h30 à 18h (1/2h-départs échelonnés).

Toute période entamée est due.

HORAIRES (sous réserve de modification) :

Les parents (ou la personne autorisée) veilleront à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues lors de l'inscription.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h00 – 8h20	Accueil des enfants de maternelle et élémentaire de VOLMERANGE, HINCKANGE et CHARLEVILLE déposés par leurs parents.
7h50	Départ de l'autocar pour le ramassage des élèves de maternelle de HINCKANGE et CHARLEVILLE ainsi que des élémentaires de CHARLEVILLE (accompagnement assuré).
8h30	Arrivée du bus et début des cours.
12h00	Prise en charge des enfants de l'école de VOLMERANGE par le personnel communal.
12h05 – 13h20	Repas et détente.
13h20	Relais surveillance personnel communal / enseignantes dans la cour.
15h15	Début des activités relatives aux nouveaux rythmes scolaires. Sortie des élèves ne participant ni aux activités, ni au périscolaire.
16h00	Prise en charge des enfants à la fin des activités. Départ du bus assurant le retour des élèves de maternelle et élémentaire dans leur famille (accompagnement assuré).
16h00 – 16h30	Goûter et détente.
16h30 – 17h30	Activités.
17h30 – 18h00	Départ échelonné des enfants.

PUBLIC CONCERNÉ

L'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés âgés de plus de 3 ans.

Les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle) ne sont pas admis à l'accueil périscolaire.

INSCRIPTION

- Le dossier d'inscription complet (fiches renseignées, avis d'imposition ou de non imposition, fiche sanitaire...) devra être signé obligatoirement par la personne légalement responsable de l'enfant ;
- Des dossiers vierges sont mis à disposition des familles en mairie et au périscolaire ;
- Les parents peuvent inscrire les enfants de manière régulière ou occasionnelle. L'inscription devra être faite par écrit. L'inscription régulière est mensuelle ou hebdomadaire. Les inscriptions occasionnelles doivent obligatoirement être faites la veille avant 18h00 ;
- En cas d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible (tél 09 67 21 14 50) ;
- Les repas non décommandés le matin, avant 8h00, seront facturés aux familles.

Horaires du Mercredi

7h30 – 8h40	Accueil
11h50 – 14h00	Repas et détente
14h00 – 17h00	Activités éducatives et de loisirs + goûter
17h00 – 18h00	Départ échelonné des enfants. Ceux qui y sont autorisés, pourront rentrer seuls, les autres rentreront avec la personne désignée au préalable.

Règlement intérieur du périscolaire

TARIFS

- Remise de 20% pour le 2^{ème} enfant (10% supplémentaires pour les suivants) ;
- Le quotient familial est calculé au vu des avis d'imposition fournis, prenant en compte l'ensemble des revenus, y compris ceux perçus à l'étranger (voyez page 37 comment calculer votre quotient familial).
- Le tarif du repas pour l'année 2019-2020 est fixé à prix coûtant pour les élémentaires comme pour les maternelles, soit 4,10 €.
- Le petit déjeuner et le goûter sont facturés 0,50 €.

La participation des familles pour l'accueil du matin et de la fin d'après-midi, ainsi que l'encadrement du repas, est fixée en fonction du quotient familial suivant le tableau ci-dessous ;

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Tarifs (* Selon quotient familial)
Accueil 7h00 à 7h30	(0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)* (1,60 € ; 1,70 € ; 1,80 € ; 1,90 €)*
Accueil 7h30 à 8h20	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)* (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ; 3,80 €)*
Midi 12h00 à 13h20 (encadrement repas)	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)* (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ; 3,80 €)*
Après-midi 15h15 à 16h00 <i>(pour les enfants pris en charge par le personnel communal)</i>	Forfait : 1,00 € Forfait : 3,20 €
Après-midi 15h15 à 16h00 <i>(pour les enfants participant à une activité avec un intervenant extérieur)</i> ATELIER ECRITURE : de 15h15 à 17h15	FORFAIT : 1,20 € FORFAIT : 3,40 € FORFAIT : 2,90 € (goûter inclus) FORFAIT : 7,30 € (goûter inclus)
Soir 16h00 à 16h30 (accueil - goûter, détente)	(0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)* (1,60 € ; 1,70 € ; 1,80 € ; 1,90 €)*
Soir 16h30 à 17h30 (activités)	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)* (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ; 3,80 €)*
Soir 17h30 à 18h00 (accueil - départs échelonnés)	(0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)* (1,60 € ; 1,70 € ; 1,80 € ; 1,90 €)*
Mercredi	Tarifs (* Selon quotient familial)
Accueil 7h30 à 8h40	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)* (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ; 3,80 €)*
Midi 11h50 à 14h00 (encadrement repas-détente)	(1,50 € ; 1,80 € ; 2,10 € ou 2,40 €)* (4,80 € ; 5,10 € ; 5,40 € ; 5,70 €)*
De 14h00 à 17h00 (activités)	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)* de l'heure (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ; 3,80 €)* de l'heure
De 17h00 à 17h30 et de 17h30 à 18h00 (accueil - détente - départs échelonnés)	(0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)* la ½ heure entamée (1,60 € ; 1,70 € ; 1,80 € ; 1,90 €)* la ½ heure entamée

En cas de non production des justificatifs (quotient familial), le tarif maximal sera appliqué. Le règlement des sommes dues s'effectuera à la réception de la facture par chèque libellé au Trésor Public et sera transmis directement par les familles à la Trésorerie de CREUTZWALD. Le non-paiement des factures fait l'objet de deux rappels mensuels uniquement, puis entraîne une procédure de saisie sur revenus engagée par la Trésorerie de CREUTZWALD. L'exclusion de l'enfant peut alors être prononcée. Les factures d'un montant inférieur à 30 € ne seront pas émises mensuellement et feront l'objet d'un titre de recette cumulé.

Règlement intérieur du périscolaire

RELATIONS ET MODALITES

La Directrice, M^{me} Juliette FOULIGNY, est chargée du bon fonctionnement de l'accueil périscolaire. Elle veillera à la réalisation du projet pédagogique qui s'intégrera au projet éducatif de la M.J.C.

Elle se tiendra à l'écoute des parents qui pourront consulter ces projets. Tout problème de dysfonctionnement de l'accueil périscolaire est à signaler à la Directrice qui prendra, le cas échéant, les dispositions nécessaires. Conformément aux modalités de sanctions qu'elle est chargée d'établir (approuvées annuellement par la Mairie et communiquées aux parents), elle-même ou sa remplaçante sont seules chargées de les appliquer au cas où le comportement de l'enfant le justifie.

Respect du règlement : l'enfant devra respecter les locaux, le personnel et n'apportera aucun objet précieux ou dangereux. Le personnel ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. En cas de non-respect de la part de l'enfant et/ou des parents des règles établies, des sanctions pourront être prises (avertissement, exclusion).

Absences du matin, du soir et du mercredi : les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible, en tout état de cause avant la plage horaire prévue. En cas d'absence non signalée dans les délais, les heures d'accueil, même non réalisées, seront facturées aux familles.

Absences au repas de midi : les délais relatifs à la commande de repas nous contraignent à facturer tout repas non décommandé le matin même avant 8h00. En cas d'absence non signalée dans les délais, l'heure de repas (même non réalisée) et le repas lui-même seront facturés aux familles.

Les devoirs scolaires : l'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer les devoirs scolaires de l'enfant. Toutefois, ce dernier pourra les effectuer s'il le désire en dehors du temps des activités.

Dispositions médicales : les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. Tout traitement médical à suivre est à mettre en œuvre par l'intermédiaire de l'équipe d'animation.

L'inscription de l'enfant implique l'acceptation de ce règlement. Les parents en prendront connaissance, signeront le talon et en feront retour à l'école ou au périscolaire dans un délai de 8 jours.

Comment calculer votre quotient familial

- 1) Totaliser vos revenus annuels sans aucune déduction : revenu brut global de votre avis d'imposition ou de non imposition ;
- 2) Diviser par le nombre de parts (qui figure sur le même avis) ;
- 3) Diviser par 12 pour obtenir le quotient familial mensuel.

Quotient familial	Tarifs appliqués de l'heure
Moins de 700 €	1,00 € - 3,20 €
De 700 € à 1 000 €	1,20 € - 3,40 €
De 1 000 € à 1 300 €	1,40 € - 3,60 €
Au-delà de 1 300 €	1,60 € - 3,80 €
Occasionnels	1,60 €

Pour les familles domiciliées à Hinckange qui ont obtenu une dérogation afin que leur(s) enfant(s) fréquente(nt) l'école élémentaire, le tarif (en bleu) ci-dessous sera appliqué en fonction du quotient familial (la commune de Hinckange ne souhaitant plus participer aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire pour ses enfants).

Budget primitif 2019

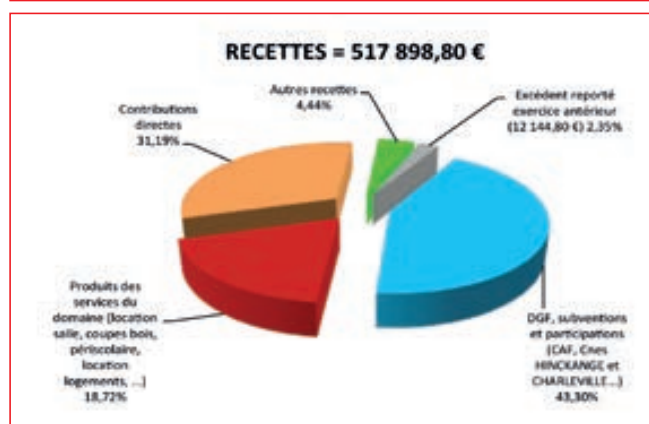
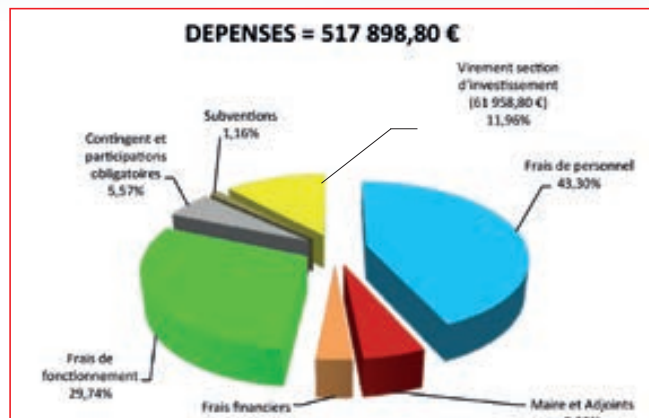
FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 517 898,80 €

Frais de personnel.....	43,30%
Maire et Adjointes	5,23%
Frais financiers	3,04%
Frais de fonctionnement.....	29,74%
Contingent et participations obligatoires	5,57%
Subventions.....	1,16%
Virement section d'investissement (61 958,80 €)	11,96%

RECETTES : 517 898,80 €

DGF, subventions et participations (CAF, Communes HINCKANGE et CHARLEVILLE...)	43,30%
Produits des services du domaine (location salle, coupes bois, périscolaire, location logements, ...)	18,72%
Contributions directes	31,19%
Autres recettes	4,44%
Excédent reporté exercice antérieur (12 144,80€)...	2,35%



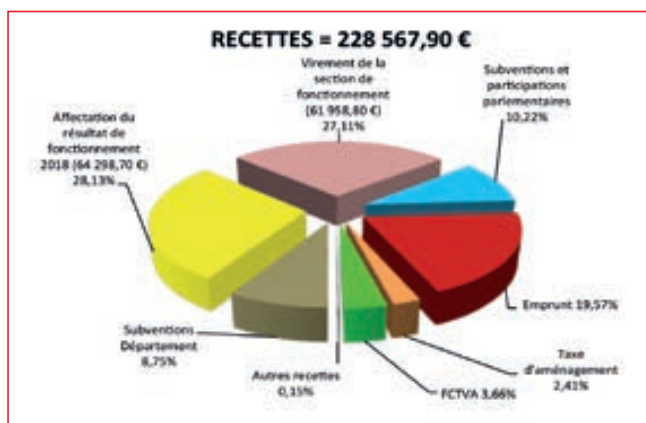
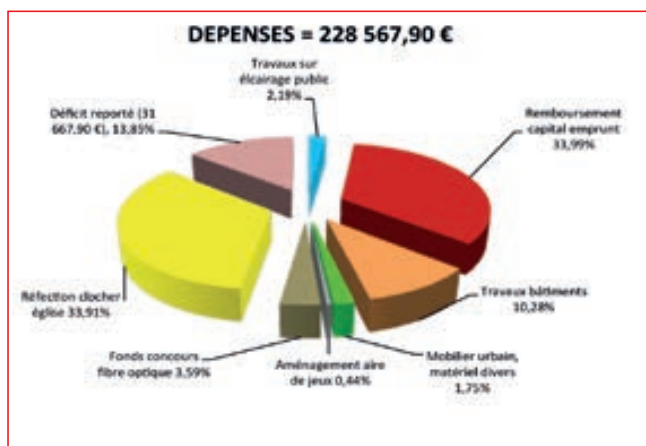
INVESTISSEMENT

DEPENSES : 228 567,90 €

Travaux sur éclairage public	2,19%
Remboursement capital emprunt.....	33,99%
Travaux bâtiments	10,28%
Mobilier urbain, matériel divers	1,75%
Aménagement aire de jeux.....	0,44%
Fonds concours fibre optique	3,59%
Réfection clocher de l'église	33,91%
Déficit reporté (31 667,90€).....	13,85%

RECETTES : 228 567,90 €

Subventions de l'état et participations parlementaires	10,22%
Emprunt.....	19,57%
Taxe d'aménagement	2,41%
FCTVA	3,66%
Autres recettes	0,15%
Subventions Département.....	8,75%
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 (64 298,70€).....	28,13%
Virement de la section de fonctionnement (61 958,80€).....	27,11%



Compte administratif 2019

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 445 196,99 €

Frais de personnel.....	49,67%
Maire et Adjointes	6,05%
Frais financiers	3,24%
Frais de fonctionnement.....	33,92%
Contingent et participations obligatoires	5,78%
Subventions.....	1,27%
Ecritures d'ordre de cession	0,07%

RECETTES : 523 562,83 €

DGF, subventions et participations	43,43%
(CAF, Communes HINCKANGE et CHARLEVILLE...)	
Produits des services du domaine	19,06%
(location salle, coupes bois, périscolaire, location logements, ...)	
Contributions directes	32,05%
Remboursement frais personnel et autres recettes.....	3,14%
Excédent de fonctionnement reporté (12 144,80€).....	2,32%

Le compte administratif n'a pas encore été voté

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 136 914,21 €

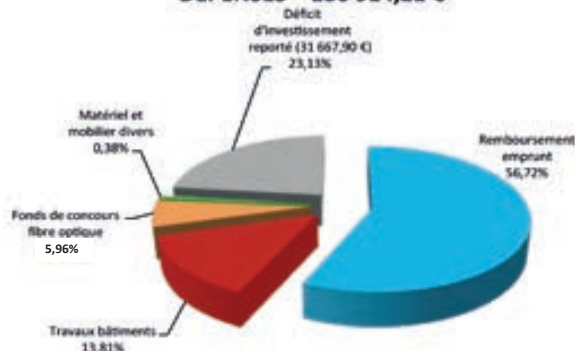
Remboursement emprunt	56,72%
Travaux bâtiments	13,81%
Fonds de concours fibre optique	5,96%
Matériel et mobilier divers	0,38%
Déficit d'investissement reporté (31 667,90€).....	23,13%

RECETTES : 99 803,59 €

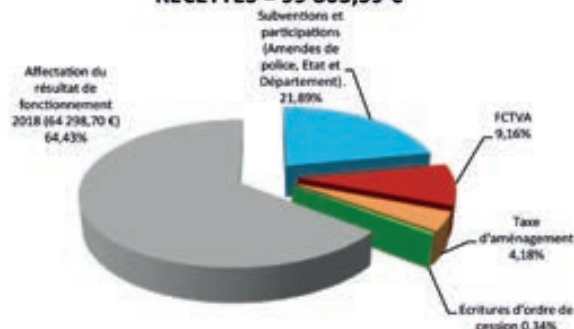
Subventions et participations (Amendes de police, Etat et Département)	21,89%
FCTVA	9,16%
Taxe d'aménagement	4,18%
Ecritures d'ordre de cession	0,34%
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 (64 298,70 €).....	64,43%

Le compte administratif n'a pas encore été voté

DEPENSES = 136 914,21 €



RECETTES = 99 803,59 €



PAGE PRATIQUE

numéros utiles numéros d'urgence

SERVICES PUBLICS & ADMINISTRATIFS

TRESOR PUBLIC À CREUTZWALD.....	03 87 79 16 78
D.D.E. - U.T.R.	03 87 79 48 49
O.N.F.....	03 87 79 23 16
LA POSTE (BOULAY)	03 87 79 25 04
ASSAINISSEMENT	09 77 42 94 38
Eaux URGENCE.....	09 77 42 94 38
Eaux COMMERCIAL	09 77 40 94 38
E.R.D.F. INFO INCIDENT	0 811 010 212
E.R.D.F. RACCORDEMENT.....	0 810 818 475
G.R.D.F. (URGENCE)	0 810 433 057
ECLAIRAGE PUBLIC.....	03 87 79 18 31
G.R.D.F.	0 800 47 33 33

DIVERS

«LES LILAS BLANCS» MAISON DE RETRAITE.....	03 87 79 40 50
«VILLA BEAUSOLEIL»	03 72 39 07 07
SOINS A DOMICILE	03 87 79 14 96
SMVT.....	03 87 57 32 77
ALLO ACTIF	03 87 57 37 75
ALYS.....	03 87 69 04 13
POLE AUTONOMIE.....	03 87 21 98 87
CENTRE HOSPITALIER DE BOULAY	03 87 79 40 00
CENTRE MEDICO SOCIAL	03 87 21 98 90
TAXI HUBERT	03 87 79 16 94 OU 06 62 07 49 53

LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

JAGER-BEAUVEIL - BOULAY.....	03 87 79 25 46
------------------------------	----------------

LES PHARMACIES LOCALES

BOULAY : DELVOT - ZENGLIN	03 87 79 10 96
BOULAY : CHANSON - SCHOUMACHER	03 87 79 22 17
HAM/VARSBERG : BAUE	03 87 93 06 38
CREUTZWALD : HOULLE-LIBOTTE.....	03 87 82 45 75
CREUTZWALD : BRECKELBERG.....	03 87 93 09 05
BOUZONVILLE : HIRTZ-MANSUY	03 87 78 33 14
BOUZONVILLE : MANGIN-TALLOT	03 87 78 30 30
MERTEN : ANDRE.....	03 87 93 24 51
CREUTZWALD : SAUDER.....	03 87 82 21 08
FALCK : WAGNER.....	03 87 93 16 34
CREUTZWALD : WECK.....	03 87 93 08 48

+ Pour connaître la pharmacie de garde : 32 37

DENTISTES

DRUI & NEY	03 87 79 26 00
FAEDI.....	03 87 57 74 74
BITTE & FLOER	03 87 21 55 51

Les dentistes assurent un tour de garde
le dimanche de 9h à 12h
Pour connaître le dentiste de garde,
appelez le Centre d'Urgence : Tél. 15

AMBULANCES

AMANN - NIEDERVISSE	03 87 57 33 33
---------------------------	----------------

SAGE FEMME

HENNER - BOULAY.....	09 80 94 25 66
----------------------	----------------

INFIRMIERES ET INFIRMIERS

BOURY / ANGELETTI / GROUTSCH	03 87 55 00 55
HARTER / HERIN.....	03 87 57 33 32
WEBER.....	06 15 25 42 25
BERTOLOTTI / GIRAUX / HOLZ / SCHMIDT.....	03 87 64 21 68
BOUR	06 29 79 44 38
AUBERT	06 17 63 54 24
TALAMONA.....	07 71 69 06 26

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

FOUGEROUSSE-BLANCO / BADOUD	03 87 79 29 93
OTTO - KRIER / PIERRAT / TONNELIER / SAMEC.....	03 87 79 28 19
JOACHIM (OSTEOPATHE)	06 87 65 31 36
LEMARCHAND (OSTEOPATHE).....	06 65 13 82 43

MEDECINS / CABINETS A BOULAY

BEYEL / BIRGE / BIEVELEZ / GIRY.....	03 87 57 33 66
BOTTER / EGLOFF	03 87 57 31 80
BECKER / NICOLAI	03 87 79 43 10
ZEROUALI	03 87 57 47 50

Besoin d'un médecin en dehors
des heures de garde... APPELEZ :
Médigarde 0820 33 20 20

PEDICURES-PODOLOGUES

M. FRANCK ETIENNE A BOULAY	03 87 79 10 51
----------------------------------	----------------

SOPHROLOGUE

AVILES.....	06 45 50 81 21
-------------	----------------

ENSEIGNEMENT

ECOLE PRIMAIRE DE VOLMERANGE-LES-BOULAY	03 87 79 14 50
COLLEGE "VICTOR DEMANGE"	03 87 17 94 15
LYCEE PROFESSIONNEL INTERENTREPRISES.....	03 87 79 21 76
INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE.....	03 87 79 13 14

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

CENTRE LIEBAULT.....	03 87 79 35 09
----------------------	----------------

ORTHOPHONISTES A BOULAY

MARTIN.....	03 87 52 60 08
SPACHER.....	03 87 35 08 40
GRAFF.....	03 54 21 55 41

SERVICES JURIDIQUES

NOTAIRE : M ^e DAUPHIN.....	03 87 57 38 38
AVOCATS : M ^e MOLINARI	03 87 35 00 72
M ^e ZENTNER.....	03 87 55 16 91
HUISSIER : M ^e WIMMER.....	03 87 79 23 52

POMPES FUNEBRES

SCHAEFFER	03 87 79 13 60
-----------------	----------------

VETERINAIRES

LES 4 PATTES	03 87 57 90 83
SARBA	03 87 79 15 52

PAGE PRATIQUE

Mairie

7 quartier Eglise

57220 VOLMERANGE-LES-BOULAY

Tél : 03 87 79 26 17

Email : volmerangelesboulay@orange.fr

Permanences de Mairie

Les lundis de 18 h 00 à 19 h 00

Accueil assuré le Maire, M. Pierre ALBERT pour toutes questions

Accueil assuré par M. Thierry JENCZAK pour la gestion et la location de la salle

Les mercredis de 18 h 00 à 19 h 00

Accueil assuré par M. Jean-Claude BRETNACHER pour l'environnement et les structures intercommunales

Les vendredis de 19 h 00 à 20 h 00

Accueil assuré par M. Sébastien ROBERT pour les travaux et l'urbanisme

Location de la salle

3 possibilités de réservation s'offrent à vous :

- Par Internet sur le site de Volmerange : www.volmerangelesboulay.fr
- Par téléphone à la mairie le lundi : 03 87 79 26 17
- A la mairie les lundis de 18 h 00 à 19 h 00.

La location ne sera effective qu'à partir de la signature du contrat de location effectuée en mairie les lundis de 18 h 00 à 19 h 00.

Correspondance du Républicain Lorrain

M. Jean-Marie BLANC, 56 rue Principale 57220 VOLMERANGE-LES-BOULAY

Email : vitibrun@yahoo.fr

La déchetterie



Lundi : de 14 h 00 à 18 h 00

Du mardi au vendredi : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Samedi : de 09 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Dimanche : de 10 h 00 à 12 h 00

Attention, la barrière sera bloquée 10 minutes avant la fermeture du site (horaires ci-dessus) afin de faciliter l'évacuation des derniers véhicules.

Planning collecte Multiflux jours fériés 2020 :

► Report de dates :

- Jeudi 16 avril reporté au vendredi 17 avril
- Jeudi 21 mai reporté au vendredi 22 mai
- Jeudi 4 juin reporté au vendredi 5 juin
- Jeudi 16 juillet reporté au vendredi 17 juillet
- Jeudi 12 novembre reporté au vendredi 13 novembre



SERVICES INTERCOMMUNAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HOUE ET

DU PAYS BOULAGEOIS 03 87 79 52 90

DECHETTERIE BOULAY 06 72 18 06 21

PISCINE 03 87 79 17 97

R.A.M. 03 87 37 20 24

SOLIBUS 03 87 37 52 59

MAISON DE LA PETITE ENFANCE - BOULAY 03 87 79 20 58

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17 ou 03 87 79 11 11

SAMU 15

*Le chalet du club
de pétanque*

L'atelier théâtre

Halloween

Repas des aînés

~~VOLMERANGE
LES BOULAY~~

